

Contribution environnementale et reprise de pneus usés lors de la vente de pneus neufs par un détaillant belge

Vente et/ou montage de pneus neufs par le détaillant belge	Facturation de la contribution environnementale ?	Reprise gratuite des pneus usés ?	Quantité maximale de pneus usés repris
1. Vente au détail de pneus neufs avec montage : sur véhicule immatriculé en Belgique ou sur véhicule immatriculé à l'étranger	✓ OUI	✓ OUI	Équivalente à la quantité de pneus neufs achetés et montés
2. Vente au détail de pneus neufs sans montage : à un client belge	✓ OUI	✓ OUI	Équivalente à la quantité de pneus neufs achetés
3. Vente au détail de pneus neufs sans montage : à un client non belge	✓ OUI Sauf si conditions sous (*) remplies	✓ OUI Sauf si conditions sous (*) remplies	Équivalente à la quantité de pneus neufs achetés
4. Montage de pneus neufs non fournis par le détaillant : sur véhicule immatriculé en Belgique ou sur véhicule immatriculé à l'étranger	✓ OUI Sauf si conditions sous (**) remplies	✓ OUI	Équivalente à la quantité de pneus neufs montés
5. Vente de pneus d'occasion avec ou sans montage.	✗ NON	✗ NON	PAS DE REPRISE

Ces dispositions sont d'application pour toute vente au détail de pneus neufs en Belgique

Sauf dans les deux cas mentionnés ci-dessous cf. (*) et (), le détaillant belge est tenu de facturer la contribution environnementale Recytyre correspondante au type de pneus acheté à tous ses clients et ceci, également au client étranger.**

- (*) Pour les **détaillants** qui sont **également membres de Recytyre**, les pneus neufs vendus à un client étranger, **détenteur d'un numéro de TVA étranger**, peuvent faire l'objet d'une déclaration d'export. Dans ce cas, le détaillant ne comptabilisera pas de contribution environnementale. Pour se faire, il faut que le détaillant s'assure:
- Que la contribution environnementale Recytyre ait déjà été payée à son fournisseur ou à Recytyre
 - Qu'il soit en mesure d'apporter la preuve de la facturation à un numéro de TVA étranger
 - Que les pneus usés remplacés ne sont pas laissés au détaillant

(**) Si le client peut fournir la preuve que la contribution environnementale Recytyre a été payée à l'achat des pneus (contribution environnementale sur facture d'achat faisant foi)